



REGION  
CHAMPAGNE ARDENNE

**Michèle LEFLON**

Vice Présidente,

Chargée de la formation professionnelle,  
De l'insertion et de l'accès à l'emploi

Permanence

12, rue Jacquemart Templeux  
08000 Charleville Mézières

☎ 03 24 56 40 43

☎ 03 24 59 34 59

michele.leflon@orange.fr

Charleville Mézières le 27 juin 2009

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les personnels employés en contrats aidés dans l'Education Nationale dans les Ardennes : 215 personnes vont voir leur contrat se terminer dans les jours à venir. Elles ont rempli des fonctions d'agent administratif, d'assistant de vie scolaire..., des tâches indispensables à la bonne marche des écoles et établissements scolaires.

Pour une bonne part d'entre elles, le renouvellement des contrats sera impossible, car elles sont arrivées au terme des possibilités d'un contrat aidé. Elles seront remplacées par de nouvelles personnes, que les directeurs d'école, les chefs d'établissement devront former.

Il s'agit donc d'une situation déplorable pour l'Education Nationale : ces expériences de nouveaux personnels ont représenté un véritable progrès dans les écoles qu'il convient de pérenniser en créant un nouveau cadre statutaire permettant à ces salariés de poursuivre les missions engagées dans la durée.

C'est aussi une situation d'autant plus catastrophique pour les bénéficiaires de ces contrats que leur passage dans l'Education Nationale ne s'est pas accompagné des formations qui leur aurait permis une véritable promotion professionnelle. Les formations proposées ont été des formations courtes, non qualifiantes, type certificat de navigation sur internet, mais dès qu'ils ont souhaité s'engager dans des formations qualifiantes plus longues ou des VAE, un refus leur a été opposé, faute de financement !

Aussi, je vous demande de vous engager très rapidement vers la création d'emplois de la fonction publique pour accomplir les tâches qu'effectuaient ces personnes en contrats aidés, et dans l'attente, de permettre la prolongation de ces contrats en assurant les financements permettant à ces personnels une véritable formation professionnelle, comme la loi oblige les employeurs de contrats aidés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Michèle Leflon

Copie :

Monsieur le Recteur

Monsieur l'Inspecteur d'académie des Ardennes

Monsieur le Directeur régional du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

Monsieur le Directeur Départemental du travail de l'emploi et de la Formation professionnelle des ardennes

Presse locale